

Département
de l'Ardèche

Commune de
BERRIAS ET CASTELJAU
07460

Compte-rendu
Séance du 13 décembre 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

Le 13 décembre 2017, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

Date de convocation : Le 06 décembre 2017

Présents : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUYEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Jean-Christophe AGIER - Sébastien CAUQUIL - Serge BORER - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER - Françoise MICHAUX et Elisabeth GILLES.

Secrétaire de séance : Morgane LABALME-COMBALUZIER

XXXXXXXXXXXXXXXX

Le Procès-verbal du **15 novembre 2017** a été lu et approuvé à l'unanimité.

1 6 RAPPORTS DE L'HYDROGÉOLOGUE AGRÉÉ RELATIF AUX 3 RESSOURCES EN EAU SUIVANTES : PUIITS DES FONTAINES, FORAGES DES FONTAINES (GERBIAL) ET PUIITS CHAMP LA GORCE

Monsieur le Maire donne connaissance des rapports relatifs aux 3 ressources en eau suivantes : puits des fontaines, forages des fontaines (Gerbial) et puits Champ La Gorce, établis en novembre 2014 par P. BERGERET, Hydrogéologue Agréé pour le département de l'Ardèche. Ces rapports précisent les mises en conformité des Puits AEP du Champ de La Gorce, des deux forages AEP des fontaines (Gerbial) et du puit AEP des fontaines.

2 - CONVENTION « BIBLIOTHÈQUE POINT LECTURE »

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat pour le développement du service de la lecture publique.

3 - CONVENTION DITE « DE BASE » AVEC LE SDEA POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE

Le Conseil Municipal décide de recourir à l'assistance technique en matière de voirie du SDEA par l'intermédiaire du Département,

4- PROJET SITE INTERNET MUNICIPAL

Ce sujet, après en avoir délibéré, sera abordé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

5- ACQUISITION TERRAIN LA ROUVIÈRE : PROMESSE UNILATÉRALE D'ACHAT PAR SUBSTITUTION (SAFER),

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à acquérir la parcelle de terrain cadastrée B666 d'une contenance de 170 m² appartenant à la famille ROUX pour un prix de 200 € (deux cent euros) auquel s'ajoutent les frais d'intervention SAFER d'un montant de 120 € TTC (cent vingt euros) et autorisent Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire-délégué, en cas d'empêchement, à signer tous les documents s'y rapportant. Les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2017 opération 32 de la section d'investissement.

6- TARIFS MUNICIPAUX 2018

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, fixent les tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2018

7- SEBA : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

Les membres du Conseil Municipal prennent acte que le rapport annuel présenté par Monsieur le Président du SEBA concernant le prix et la qualité du service public de l'eau potable à l'exercice 2016 est mis à leur disposition et est consultable sur le site internet www.seba-eau.fr ainsi que la note sur « les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ».

8- DEVIS APPEL D'OFFRES : TRAVAUX DE RESTAURATION INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE DE BERRIAS

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à 1 Contre, 1 Abstention et 12 Pour :

↳ Le devis de l'Entreprise TOGNETTY SAS domicilié 63, avenue Jean Monnet à Ripotier haut - ZI, AUBENAS (07200) concernant les travaux de restauration intérieure de l'église de Berrias d'un montant HT de 32 300.00 € soit 38 760.00 € TTC maximum,

Questions diverses :

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, depuis une quinzaine de jours, des problèmes d'obstruction totale de l'assainissement à l'école ont été constatés et qu'une décision d'urgence a dû être prise.

↳ Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le repas des Aînés s'est déroulé ce mardi 12 décembre et qu'un grand nombre de participants, nous ont fait part de leur satisfaction.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un représentant de l'entreprise RP Global a exposé le projet d'implantation d'éoliennes sur les communes de Berrias-et-Casteljau, Banne et Saint-André-de-Cruzières situé sur le plateau rocheux constitué de landes et bois au-dessus du hameau de la Sarrazine.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le dossier du projet PLU finalisé a été adressé aux services de l'État pour un avis préalable. Néanmoins, les services de l'État émettent de nouvelles exigences. Toutefois, ce projet sera présenté lors du prochain Conseil Municipal. Ce projet dure depuis suffisamment longtemps, soit 14 années. Il est grand temps d'y mettre fin, vu la dépense en temps et en argent.

↳ Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que **la cérémonie des Vœux se déroulera le vendredi 19 janvier 2018 à 18h30 à la salle Chagnac.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.